

L'ALPE D'HUEZ
LES 4 ET 5 AVRIL 2026

38^E SKI D'OR

22^E SKI D'OR DES PARENTS
TROPHÉE FAMILLE MC CALL MAC BAIN

esf

Partenaire majeur

Partenaires

Partenaires médias

Partenaire institutionnel



BIODERMA
LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE



SALOMON VOLA
BY CIMA

SIDAS
YOUR FEET COMPART



L'EQUIPE RMC
INFO TALK SPORT

alpe+huez

Toutes les infos et les résultats sur esf.net. Suivez toute l'actualité **esf** sur nos réseaux sociaux



@esf_officiel



esf



PROGRAMME

Vendredi 03 avril 2026

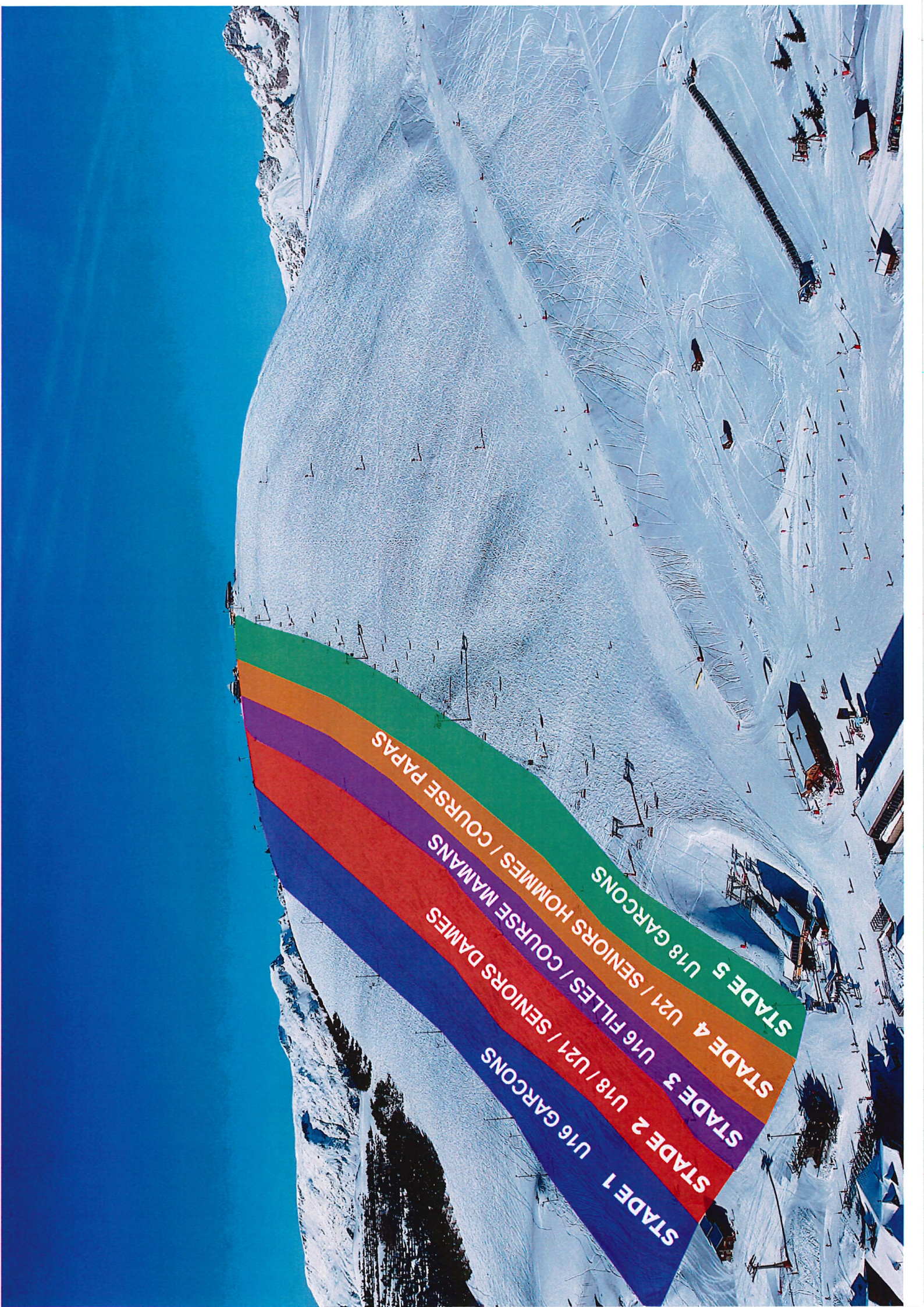
15 h à 20 h	Accueil des participants	AgorAlp
18 h 30	Comité de course	AgorAlp - Cinéma - Salle de Broca

Samedi 04 avril 2026

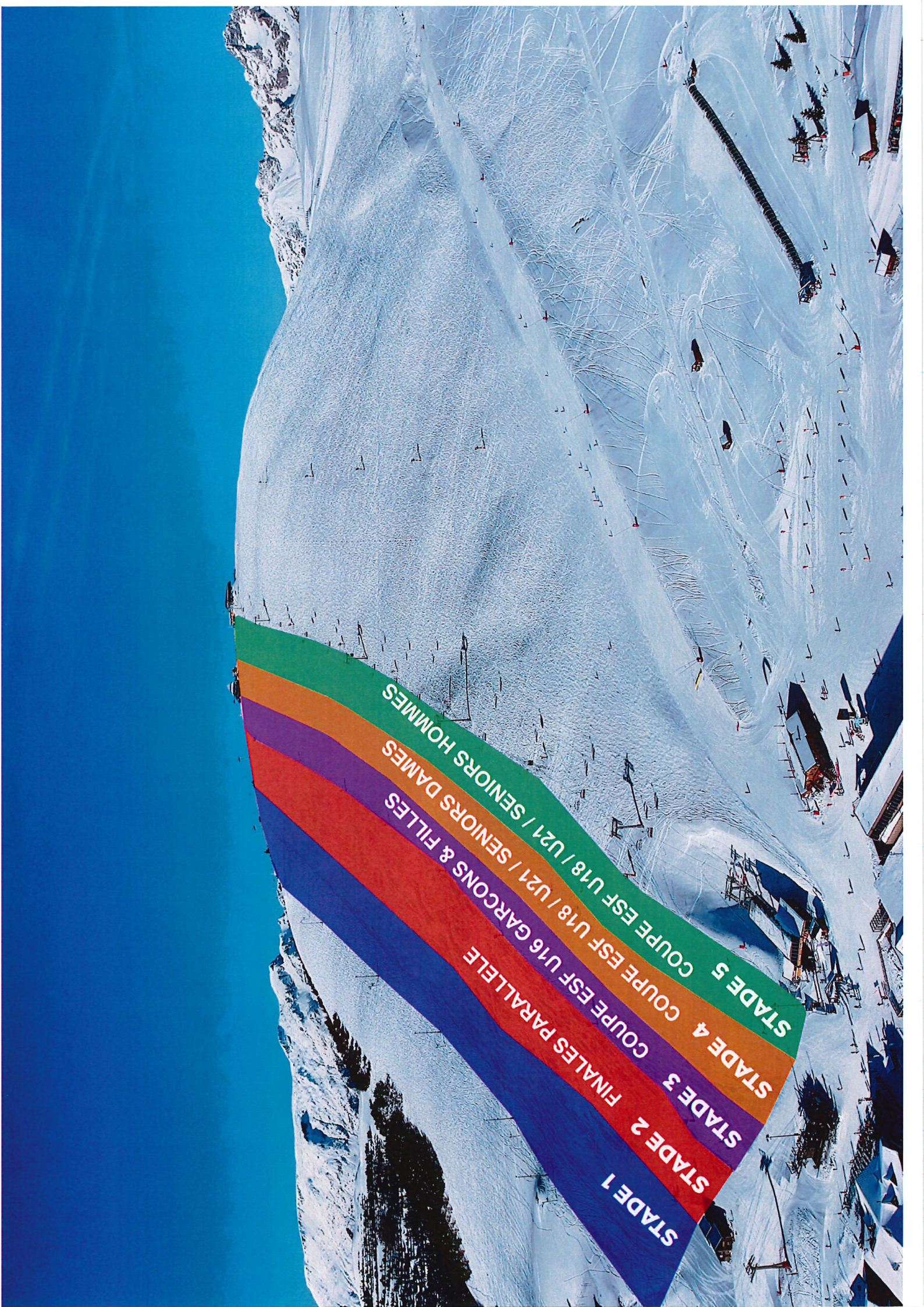
8 h 15	Finales slalom	Signal – Stades 1-2-3-4-5
12 h 30	Ski d'Or des Parents Slalom géant – 1 manche	Stades 2 & 3 du Signal
17 h 00	Défilé des esf	Départ place Maurice Rajon → Patinoire
17 h 30	Cérémonie - remise des prix	Patinoire

Dimanche 05 avril 2026

8 h 30	Finales slalom parallèle	Signal - Stade 2
8 h 15	Coupe esf – slalom 1 manche	Signal – Stade 1 – 3 - 5
13 h 00	Remise des prix et proclamation des résultats	Podiums Front de neige



STADE 1 U16 GARCONS
STADE 2 U18 / U21 / SENIORS DAMES
STADE 3 U16 FILLES / COURSE MAMANS
STADE 4 U21 / SENIORS HOMMES / COURSE PAPAS
STADE 5 U18 GARCONS



STADE 1
STADE 2 FINALES PARALLELE
STADE 3 COUPE ESF U16 GARCONS & FILLES
STADE 4 COUPE ESF U18 / U21 / SENIORS DAMES
STADE 5 COUPE ESF U18 / U21 / SENIORS HOMMES



38^{ème} SKI D'OR

22^{ème} SKI D'OR DES PARENTS

Alpe d'Huez – du 04 au 05 avril 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE – CONDITIONS GENERALES

SKI D'OR **OBJECTIFS**

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité aux élèves les plus représentatifs des esf détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

PRINCIPE DE L'EPREUVE

Il s'agit d'une rencontre sur deux journées :

- a) le premier jour : finales de slalom en deux manches ;
- b) le deuxième jour : finales de slalom parallèle + coupe de esf pour les compétiteurs(trices) non qualifiés(ées).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents(es) doivent être élèves des esf lors de la saison hivernale en cours, être nés en 2011 et avant, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.

Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

Les concurrents(es) sélectionnés(ées) et inscrits par leur esf ne peuvent pas participer s'ils :

- Résident principalement ou sont scolarisé(e)s dans un établissement, en période hivernale, dans une commune étant reliée directement à un domaine skiable par une remontée mécanique.
- Sont les enfants d'un moniteur(trice) de ski alpin ayant un diplôme certifié par l'Etat ou un titre étranger admis en équivalence par l'Etat français.
- Figurent sur une liste « pôle espoir » de la FFS, participent aux épreuves nationales FFS – U 16 - « Ecureuils d'Or » lors de la saison en cours.
- Ont obtenu l'UF1 du diplôme d'Etat de ski – moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées.

* quotas 2026 : pour chaque catégorie garçons et filles : 12 enfants maximum par esf.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

CATEGORIES :

- 1) U 16 filles et garçons né(e)s en 2011 et 2010
- 2) U 18 filles et garçons né(e)s en 2009 et 2008
- 3) U 21 et séniors dames & hommes né(e)s en 2007 et avant

SKI D'OR DES PARENTS

OBJECTIFS

Permettre aux parents des enfants participant aux épreuves de l'Etoile d'Or ou du Ski d'Or de se confronter lors d'une compétition à la fois sportive et conviviale.

PRINCIPE DE L'EPREUVE "SKI D'OR DES PARENTS"

Il s'agit d'une rencontre sur une journée consistant en un slalom géant en une seule manche ;

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Etre parent ou tuteur de compétiteurs participant à l'Etoile d'Or ou au Ski d'Or de la saison en cours.
- Ne pas participer aux épreuves du Ski d'Or dans les catégories Juniors, seniors.



38^{ème} SKI D'OR

22^{ème} SKI D'OR DES PARENTS

Alpe d'Huez – du 04 au 05 avril 2026

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

CATEGORIES

- 4) Dames
- 5) Hommes

Lors de l'accueil, chaque participant se verra remettre un forfait de remontées mécaniques, ainsi que le blouson « Ski d'Or des Parents ». Il est précisé que la remise de ce forfait et de ce blouson vaut engagement de participation effective du coureur à la compétition.

En cas d'absence non justifiée au départ de la course, l'esf de rattachement de la personne concernée sera facturée du montant correspondant aux prix du forfait et du blouson.

DROIT A L'IMAGE

De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur esf via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions le **22 mars 2026**.

NATURE DES EPREUVES

- 1) **Finales slalom** : slalom en deux manches - type chamois.
- 2) **Ski d'Or des parents** : slalom géant en 1 manche de type flèche
- 3) **Finales parallèle** : slalom parallèle
- 4) **Coupe esf** : slaloms réservés aux concurrents(es) non qualifiés pour le slalom parallèle.

REGLEMENT GENERAL

- 1. Le port du casque est obligatoire. Le port de la dorsale et des collants anti-coupures est recommandé.
- 2. L'utilisation des farts fluorés (HF LF) ainsi que de certaines cires fluorées contenant du C8/PFOA est interdite.

L'application sur le terrain de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit.

Toute infraction constatée par la commission technique, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive : disqualification, exclusion.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants(es) doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des finales de slalom.

CLASSEMENT

- a) **SKI D'OR** : Finales slalom, il sera établi :

I - un classement individuel par catégorie : U 16 filles - U 16 garçons - U 18 filles - U 18 garçons - U 21 & Séniors Dames - U 21 & Séniors Hommes.

II - un classement esf toutes catégories confondues



38^{ème} SKI D'OR

22^{ème} SKI D'OR DES PARENTS

Alpe d'Huez – du 04 au 05 avril 2026

Le classement esf se faisant sur le total (exprimé en points) des deux manches de la finale de slalom, les coureurs qualifiés pour le slalom parallèle à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les **esf** sur la base des **trois** premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

Les esf ne pourront être classées qu'à une seule reprise.

b) **SKI D'OR** : Finales slalom parallèle et Coupes esf, il sera établi :

I - un classement individuel par catégorie :

c) **SKI D'OR DES PARENTS**, il sera établi :

I - un classement individuel par catégorie : Dames et Hommes

II - un classement esf toutes catégories confondues

Le classement **esf** sera obtenu par l'addition des temps (exprimés en points) des **deux** meilleurs coureurs(euses) de chaque esf. **Les esf ne pourront être classées qu'à une seule reprise.**

Calcul des points

- le(la) premier(ère) marque le plus de points
- le(la) dernier(ère) ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nb de points obtenus} = 100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie} \times 100}{\text{Nb de classés ou de participants dans sa catégorie}} \right)$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

le 1^{er} obtient : $100 - (1/30 \times 100) = 96,66$ points

le 3^{ème} obtient : $100 - (3/30 \times 100) = 90$ points

le dernier obtient : $100 - 100 = 0$ point

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient $100 - (1/50 \times 100) = 98$ points ; sa performance est meilleure.

FINALES PARALLELE - REGLEMENT

Art 1 : Participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants(es) :

- Pour chaque catégorie,

- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs(trices)
- Exemple pour 16 compétiteurs(trices) : les 4 premiers(ères) de la 1^{ère} manche, les 4 premiers(ères) de la 2^{ème} manche et les 8 au total des 2 manches

S'il s'avère que les derniers concurrents(es) d'une manche sont ex-aequos, le nombre de qualifiés au total des deux manches sera réduit afin que le nombre de compétiteurs(trices) qui prennent le départ du slalom parallèle soit de 4,8,16 ou 32 compétiteurs(trices) maximum par catégories.

S'il s'avère que les derniers concurrents(es) au total des deux manches sont ex-aequos, ceux(elles)-ci effectueront un pré-tour (1/16^{ème} de finales par ex.) pour se départager.



38^{ème} SKI D'OR

22^{ème} SKI D'OR DES PARENTS

Alpe d'Huez – du 04 au 05 avril 2026

Art 2 : Lorsque les matchs s'effectuent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le(la) vainqueur(e).

Art 3 : Une pénalité équivalant à un écart de temps maximum entre deux concurrents(es) (ex : différence de temps de 250 ms) est déterminée à l'issue de la première manche des matchs allers-retours par le jury de compétition.

Art 4 : Cette pénalité s'applique si :

- un(e) concurrent(e) chute,
- un(e) concurrent(e) est disqualifié(ée),
- un(e) concurrent(e) gêne l'autre concurrent(e),
- l'écart de temps sur une même manche entre les deux compétiteurs(trices) dépasse l'écart de temps déterminé par la pénalité.

Art 5 : Si l'un(e) des concurrents(es) s'est vu(e) appliqué(e) la pénalité lors de la première manche, l'autre lors de la seconde manche : C'est le(la) vainqueur(e) de la seconde manche qui remporte le match.

Art 6 : Tout(e) compétiteur(trice) qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé(e).

Art 8 : Toute réclamation devra être effectuée dès la fin de la manche réalisée.

Art 9 : Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement de la finale de slalom.

Si deux concurrents(es) sont ex-aequos à la manche, le plus petit dossard sera attribué à celui(elle) qui sera parti(e) le plus tardivement dans la manche (1^{ère} manche = dossard le plus élevé, 2^{ème} manche = dossard le moins élevé)

Si deux concurrents(es) sont ex-aequos au total des deux manches, le plus petit dossard sera attribué au(à la) concurrent(e) qui aura le meilleur classement ski Open.